



Service civique

Sensibilisation autour de l'eau et des milieux aquatique et appui aux missions de gestion des rivières

Mission de 12 mois à temps complet (35h00 hebdomadaires).

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Les candidatures seront sélectionnées sur dossier, puis les candidats ayant les meilleurs dossiers passeront un entretien avec le Président et les responsables technique et administrative.

Adressez à Monsieur le Président de l'EPAGE Sequana votre candidature à l'adresse contact@syndicatsequana.fr ou via le site internet www.service-civique.gouv.fr.

Pour tout renseignement, contactez le 03.80.81.56.25 et consultez le site internet : www.contrat-sequana.fr

L'ORGANISME D'ACCUEIL

L'EPAGE Sequana regroupe actuellement 6 communautés de communes des départements de la Côte d'Or, de la Haute-Marne et de l'Yonne. Il est porteur d'un Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) qui a permis de créer une dynamique globale sur l'eau sur le bassin versant amont de la Seine. L'EPAGE Sequana est également maître d'ouvrage d'actions inscrites au PAPI de la Seine Troyenne et Supérieure, et au PAPI de la Seine et de la Marne Franciliennes. La structure est basée à Châtillon-sur-Seine. Placée sous l'autorité du Président, l'équipe actuelle est composée de 7 personnes :

- Deux techniciens de rivière,
- Une chargée de missions milieux aquatiques,
- Une chargée de missions zones et humides et érosion/ruissellement,
- Une chargée de missions rivières et préservation de la ressource en eau/responsable technique,
- Une responsable administrative et comptable/chargée de communication,
- Un agent d'entretien.

L'EPAGE Sequana est porteur de la compétence « GEMAPI », qui lui permet d'intervenir sur :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, chenal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- La défense contre les inondations,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Il est également en charge de l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassin, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

DESCRIPTION DE LA MISSION

Le volontaire sera chargé d'élaborer un programme d'interventions pédagogiques visant à sensibiliser un public scolaire ou non aux enjeux de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques en particulier. Il proposera ensuite ce programme aux établissements qui seront ciblés et assurera la réalisation.

Le volontaire assistera également l'équipe de techniciens lors de la réalisation de travaux de gestion et restauration des milieux aquatiques. Ces travaux pourront consister à aider les techniciens à manœuvrer des ouvrages hydrauliques, réaliser des scarifications d'atterrissement, ramasser des branchages lors de travaux d'entretien de la végétation des berges...

Le volontaire sera amené à se déplacer, seul ou accompagné d'un technicien. Permis B obligatoire, possibilité d'utiliser les véhicules de service.

COMPÉTENCES SOUHAITÉES DANS LE CADRE DE LA MISSION

- Sensibilité environnementale,
- Des connaissances liées à l'eau et aux milieux aquatiques seraient un plus,
- Aisance en communication orale indispensable et pédagogie,
- Goût pour le travail de terrain.

PRÉCISIONS CONCERNANT LA MISSION

- Durée hebdomadaire de 35 heures,
- Frais de déplacement professionnels remboursés et utilisation de véhicules de service,
- Indemnité mensuelle de 996,93 € (dont 496,93 € pris en charge par l'Etat et 500 € par l'EPAGE Sequana),
- Date de début de mission : dès que possible.
- Durée de mission : 12 mois.
- Résidence de travail : Châtillon-sur-Seine.